

73069 Code INSEE	COMMUNE DE CHAMOUX SUR GELON Commune	2026/21
---------------------	---	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Muriel GUERIN, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 560 317.66 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

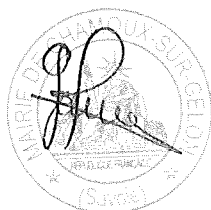
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	14
VOTES : Contre	Pour 14

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	286 074.50 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	274 243.16 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	560 317.66 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	813 443.35 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-976 885.00 €
Besoin de financement F	=D+E -163 441.65 €
AFFECTATION = C	=G+H 560 317.66 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	163 441.65 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	396 876.01 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Muriel GUERIN, Maire, compte tenu de la transmission, le 21/04/2026 et de la publication le 27/04/2026.

A, le .



Le Secrétaire de séance,
[Signature]